



DOSSIER DE PRESSE

BILAN SÉCURITÉ 2012 EN ARDÈCHE

*(Résultats de la politique de sécurité et de la
lutte contre la délinquance)*

Conférence de presse
Mardi 22 janvier 2013
Préfecture de l'Ardèche

CONTACTS PRESSE :

Cabinet du préfet – Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat

☎ : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

☎ : 04 75 66 50 93

✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

@ : www.ardeche.gouv.fr



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Bilan des actions de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance en 2012 en Ardèche

Le bilan 2012 met en relief une délinquance générale en progression de +4,97%, dans un département qui n'est pas épargné par les problèmes d'insécurité en raison de sa proximité avec la vallée du Rhône et de la présence de voies de communication de grand passage. Un habitat dispersé le rend également fragile par rapport aux atteintes aux biens ainsi qu'en matière de sécurité routière. Enfin, la situation de crise économique et sociale n'est pas sans incidence sur le nombre de faits de délinquance.

Le taux de délinquance générale, utilisé les années précédentes, est délivré à titre d'information mais doit être manié avec précaution, cet agrégat étant peu significatif car trop global. Une redéfinition de l'appareil statistique est d'ailleurs actuellement en cours au niveau national.

sommaire :

Une délinquance générale en progression au cours de l'année 2012

Des services qui se mobilisent pour lutter contre l'insécurité

Bilan de la sécurité routière : « plus de blessés mais moins de tués »



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

PRÉSENTATION DES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE EN ARDÈCHE - BILAN 2012

Il existe trois grands indicateurs de mesure de l'évolution de la délinquance :

- ☞ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)
- ☞ Les atteintes aux biens (AAB)
- ☞ Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

et un indicateur révélateur de l'activité des services (IRAS).

Pour lutter contre la délinquance il faut mieux la connaître pour pouvoir mieux l'analyser et mener des actions dans la durée qui permettent de la combattre plus efficacement. La connaissance des modes opératoires, des techniques, des heures de commission des délits et des crimes est un outil pour les services permettant la mise en place et l'adaptation des dispositifs de lutte qui doivent s'adapter à une délinquance en perpétuelle évolution. Les services n'ont aucun intérêt à dissimuler ou minorer les chiffres. La meilleure preuve en est dans la mise en place d'outils pour faciliter le dépôt de plainte ce sera le cas dès 2013 avec le dispositif de pré plainte en ligne. Cet outil facilitateur pour le citoyen permettra de mieux connaître la réalité de la délinquance.

1. Une délinquance en progression au cours de l'année 2012

La tendance annuelle pour 2012 fait apparaître une augmentation de 4,97% du total des faits constatés par les services de police et de gendarmerie sur l'ensemble du département. Elle passe de 8 794 faits en 2011 à 9 231 faits en 2012.

Si en 2012, les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent respectivement de 7,49% et 4,40%, les escroqueries et infractions économiques et financières diminuent de -6,88%, soit 1 191 faits en 2012 contre 1 279 en 2011.

Les faits de délinquance de proximité, qui touchent nos concitoyens dans leur vie quotidienne (vols, cambriolages, agressions diverses) ont quant à eux fortement augmenté +20% sur l'ensemble du département. Ils passent de 7 515 faits constatés en 2011 à 9 040 faits en 2012 alors qu'ils étaient en baisse en 2011 par rapport à 2010 (-3,4%).

Cette augmentation ne concerne pas seulement l'Ardèche qui n'est plus à l'abri comme par le passé. Elle est à relativiser dans un contexte national défavorable comme l'a souligné vendredi dernier le ministre de l'intérieur avec notamment une hausse des cambriolages des résidences principales en hausse de 8,5%. Elle frappe l'ensemble des départements limitrophes : pour exemple dans la zone de défense Rhône-Alpes Auvergne les atteintes aux biens sont en augmentation de 3,1%.

Pour information :

	Ardèche	Drôme	Isère	Haute-Loire
AVIP	36 faits / 10 000 hab.	69 faits / 10 000 hab.	56 faits / 10 000 hab.	32 faits / 10 000 hab.
AAB	194 faits / 10 000 hab.	353 faits / 10 000 hab.	331 faits / 10 000 hab.	141 faits/10 000 hab.
EIEF	35 faits / 10 000 hab.	43 faits / 10 000 hab.	39 faits / 10 000 hab.	21 faits / 10 000 hab.

(Chiffres sur les 11 premiers mois de l'année 2012)

Les données essentielles de la délinquance				
Indicateur permanents - nombre de faits	2011	2012	Différence	%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1228	1282	54	4,40%
Atteintes aux biens	6287	6758	471	7,49%
Escroqueries et infractions économiques et financières	1279	1191	-88	-6,88%
Total des faits constatés	8794	9231	437	4,97%

☛ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

En 2012, le nombre de faits relatifs aux atteintes volontaires à l'intégrité physique est en augmentation (+4,40%, 1 282 faits en 2012 contre 1 228 en 2011, soit +54 faits). Les violences non crapuleuses augmentent de 4,80 % (+54 faits) tandis que les violences crapuleuses restent stables (102 en 2012 contre 102 en 2011).

L'augmentation de cet indicateur s'explique essentiellement par l'augmentation des violences sexuelles (149 faits contre 99). Il s'agit de violences les plus difficiles à réduire car elle se situe souvent dans un cadre familial. Cette augmentation est de 12,2% au plan national. Cette hausse s'explique par la libération de la parole et par une politique d'incitation au dépôt de plainte. Les victimes hésitent moins à porter plainte ; il faut s'en féliciter. Il faut l'encourager. C'est le but du renforcement des dispositifs d'accueil et de prise en charge dans les commissariats et les brigades de gendarmerie par l'amélioration des conditions d'accueil des victimes.

Pour cet indicateur, le taux d'élucidation en 2012 est de 79,62% contre 73,29% en 2011.

Cette augmentation est relativement faible en nombre de faits ce qui permet à l'Ardèche d'être moins touchée que le reste du territoire. En 2011, le département était classé 75^{ème} sur 96 (*le 96ème rang correspondant au département dont le taux d'infractions pour 1000 habitants est le plus faible*). Il occupe désormais le 81^{ème} rang.

☛ Les atteintes aux biens (AAB)

Le nombre de faits relatifs aux atteintes aux biens est en augmentation en Ardèche (+7,49%, 6 758 faits en 2012 contre 6 287 faits en 2011, soit +471 faits).

Parmi l'ensemble des atteintes aux biens, on constate :

- une **forte augmentation des cambriolages** toutes catégories confondues (+28,81%, 1 538 faits en 2012 contre 1 194 en 2011, soit +344 faits en 2012).

☞ *Les cambriolages dans les résidences principales ont augmenté de 34,55%, 958 faits en 2012 contre 712 en 2011, soit +246 faits.*

☞ *Les cambriolages dans les établissements industriels et commerciaux sont également en hausse de 14,84%, 356 faits en 2012 contre 310 en 2011, soit +46 faits.*

- une **légère augmentation des vols liés aux véhicules** (+3,23%, 2 079 faits en 2012 contre 2 014 en 2011 soit +65 faits en 2012).
- Une **baisse des destructions et dégradations de biens** (-5,43%, 627 faits en 2012 contre 663 en 2011) avec une baisse significative des incendies volontaires (101 contre 137). La nuit de la Saint Sylvestre n'a connu à la différence d'autres départements aucun incendie de véhicules

Pour cet indicateur, le taux d'élucidation en 2012 est de 13,79% contre 16,64% en 2011.

En 2011, le département était classé 78^{ème} sur 96 (*le 96ème rang correspondant au département dont le taux d'infractions pour 1000 habitants est le plus faible*). En 2012, il occupe le **74^{ème} rang**.

☛ **Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)**

En Ardèche, le nombre de faits relatifs aux escroqueries et infractions économiques et financières est en baisse (-6,88%, 1 191 faits en 2012 contre 1 279 faits en 2011, soit -88 faits en 2012).

Cette baisse est notamment liée à des actions de prévention menées par les services de police et de gendarmerie auprès des seniors (+ de 65 ans) qui sont des cibles privilégiées pour les escrocs en tous genres.

La cellule opérationnelle de lutte contre les fraudes a traité cette année 30 dossiers de personnes en situation irrégulière permettant 13 éloignements. Par ailleurs, cette entité, affiliée à l'office centrale de lutte contre le travail illégal (dirigé par la gendarmerie), a participé activement à de nombreuses enquêtes en liaison étroite avec l'URSSAF, permettant un redressement total de 306.694 euros pour l'année 2012.

Pour cet indicateur, le taux d'élucidation en 2012 est de 64,06% contre 61,92% en 2011.

En 2011, le département était classé 79^{ème} sur 96 (*le 96ème rang correspondant au département dont le taux d'infractions pour 1000 habitants est le plus faible*). En 2012, il occupe le **68^{ème} rang**.

☛ **Les infractions révélées par l'activité des services (IRAS)**

Une activité des services qui demeure soutenue. Le nombre d'infractions révélées par l'activité des services est en progression (+3,31%, 1 186 infractions révélées en 2012 contre 1 148 en 2011, soit +38 faits révélés par l'activité des services en 2012).

Le département n'est pas épargné par les différents trafics, notamment de stupéfiants. La moitié des infractions révélées par l'activité des services est ainsi liée à des affaires de stupéfiants (563 affaires en 2012 contre 566 en 2011).

Le nombre de personnes mises en cause est également en augmentation (+1,72%, 1 183 mis en cause en 2012 contre 1 163 en 2011, soit +20 personnes mises en cause en 2012).

2. Mais des services qui se mobilisent pour lutter contre l'insécurité

L'action des services de police et de gendarmerie dans la lutte contre toutes les formes de délinquance s'appuie sur des actions de court terme et des actions de long terme. Actions de long terme basées sur le triptyque : prévention, protection et répression.

En ce qui concerne le court terme : dans une perspective de dissuasion et d'occupation du territoire, les services de police et de gendarmerie appuyés par les moyens de la réserve et des renforts saisonniers ont maintenu, une forte présence et une constante visibilité sur la voie publique, avec des opérations anti-délinquance coordonnées police - gendarmerie sur les axes stratégiques, des opérations « coups de poings » notamment durant la saison estivale, des actions conjointes Ardèche - Drôme ont également été régulièrement mises en place au niveau des nombreux ponts de communication entre les deux départements. Des actions d'envergure, regroupant les services des douanes, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la répression des fraudes ont également été menées.

Pour exemple le plan anti hold-up pour les fêtes de fin d'année a été un succès : la mise en place des patrouilles anti hold-up et l'accentuation de patrouilles pédestres plus visibles sur les quartiers et les secteurs commerciaux ont eu un effet dissuasif notable sur les délinquants, et un effet sécuritaire sur la population. Le dispositif a permis d'interpeller à Tournon les deux auteurs d'un hold up en flagrant délit d'une bijouterie et de restituer le butin à son propriétaire.

En ce qui concerne le long terme :

-Il existe en Ardèche un véritable déficit de la culture de la sécurité de la part de nos concitoyens, on relève encore des comportements qui n'ont plus lieu d'être et qui facilitent l'action des malfaiteurs (pour exemple clefs laissées sur le véhicule, maison ouverte, défaut de système de sécurité dans les commerces et les entreprises). La sécurité est l'affaire de tous et pas seulement des forces de l'ordre, les citoyens doivent en être des coproducteurs par leur comportement et leur coopération

C'est pourquoi les actions de prévention doivent être continuées et renforcées. Les services de police et de gendarmerie informent le grand public des comportements à adopter pour déjouer les initiatives malveillantes, à travers des actions de sensibilisation en direction des commerçants (Depuis plusieurs mois, un travail soutenu a été mené en direction des bijoutiers, des débitants de tabac, même s'il reste encore beaucoup à faire.) Les séniors font l'objet d'action spécifique à travers les démarches entreprises pour mieux les sensibiliser aux méfaits de la cybercriminalité et des vols par ruse.

-Les actions de protection sont elles aussi essentielles ainsi un travail a été engagé contre la fraude documentaire, avec en particulier la nomination d'un référent départemental et la mise en place de formations des agents communaux à la fraude documentaire et à l'identité qui vont se poursuivre au cours du premier semestre 2013.

La vidéo protection est un outil efficace de dissuasion et de résolution, elle doit être développée. C'est pourquoi, le déploiement de la vidéoprotection dans les espaces publics et commerciaux s'est poursuivi tout au long de l'année 2012 et se poursuivra. Des caméras de vidéoprotection seront installées sur les ponts enjambant le Rhône, desservant les 8 communes suivantes : Andance, Bourg Saint Andéol, Guilherand-Granges, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Le Teil, Sarras et Serrières auxquelles s'ajoute la commune de St Just d'Ardèche, pour le pont sur l'Ardèche. Cette opération est la plus emblématique mais la vidéoprotection doit être développée partout où elle est nécessaire, l'Etat peut aider à hauteur de 40% par l'intermédiaire du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

De même le dispositif des opérations tranquillité vacances pendant les périodes de vacances scolaires est encore trop méconnu alors qu'il est efficace. (un seul cambriolage sur 248 résidences surveillées)

Les premiers protocoles de participation citoyenne ont été signés le 2 novembre 2012 par les maires de Saint Jean de Muzols et Lempis. Il doit se développer, plusieurs communes ont fait part de leur intérêt, et des protocoles seront prochainement signés. Il s'agit de civisme, par l'association des habitants d'un ensemble résidentiel à la protection de leur environnement. En effet, les citoyens sont susceptibles, sans bien sûr se substituer aux forces de l'ordre, pour leur vigilance, leur observation, de contribuer de manière efficace à la lutte contre les différentes formes de délinquance (cambriolages, démarchages conduisant à des escroqueries, dégradations et incivilités diverses...). Le signalement aux autorités compétentes de tout fait anormal est le principe de ce dispositif (véhicules semblant en repérage, dégradations, incivilités...) car toutes les informations, même les plus anodines peuvent aider les forces de l'ordre à faire tomber une équipe de cambrioleurs.

- Enfin la répression porte ses fruits, depuis le mois de juillet une série d'interpellation a permis de mettre hors d'état de nuire plusieurs bandes de cambrioleurs par les services de la police et de la gendarmerie (18 personnes qui composaient 8 équipes de cambrioleurs ont ainsi été interpellées). Le recours aux moyens de la police technique et scientifique est un outil efficace de résolution. Les prélèvements de traces sur les scènes d'effraction, tous comme les efforts de coordination entrepris au sein des cellules anti-cambriolages (CAC), sont une des clés de l'élucidation pour démanteler des équipes rôdées spécialisées dans la délinquance sérielle et itinérante.

Pour exemple :

-en décembre 2012, 4 individus sont signalés par des témoins pour avoir cambriolé une résidence secondaire. Le **témoignage** précis du **voisinage** et la réactivité des unités engagées permet leurs interpellations. Ils sont impliqués dans 4 autres faits. Les auteurs, domiciliés à Pierrelattes (26) sont tous mineurs et multirécidivistes.

- Au mois de mai 2012, 3 individus fracturent des commerces et dérobent le fond de caisse du matériel dans l'un d'eux. Ils sont confondus grâce à la **vidéo-protection** installée sur la **commune** de Tournon-Sur-Rhône.

- Un individu est confondu par son **ADN** trouvé sur 7 cambriolages commis entre juillet et octobre 2012 sur les communes de LA VOULTE et BEAUCHASTEL.

- 3 personnes sont confondues par leurs **ADN** et des écoutes téléphoniques suite à des cambriolages commis entre décembre 2011 et février 2012 sur les communes de Rosières, St Sernin, Vinezac, Largentière et Chassiers.

- 2 personnes à Guilherand-Granges impliqués dans les vols par effractions commis aux domiciles de personnes assistant aux obsèques de proches. Les deux auteurs originaires de la Drôme étaient interpellés en flagrant délit alors qu'ils venaient de cambrioler la maison. Lors de l'interpellation, ils étaient en possession des objets volés chez la victime ainsi que d'un GPS indiquant les adresses des maisons cambriolées ces derniers jours.

- Une personne auteur de tentative de vol par effraction à Aubenas. L'équipage police secours remarque un véhicule suspect immatriculé dans les Alpes Maritimes, de façon concomitante un individu rejoint ce véhicule il s'agit du propriétaire. L'équipage constate que le tennis club situé à proximité immédiate vient d'être fracturé, le coffre se trouve en partie descellé avec tout l'attirail du parfait cambrioleur laissé à proximité (pied de biche, lampe, tournevis gant).



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

PRÉSENTATION DES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR L'ARDÈCHE - BILAN 2012
 « Plus de blessés mais moins de tués en 2012 »

Les dominantes de l'année 2012 par rapport à 2011 :

- **Stabilité du nombre d'accidents corporels**
- **Baisse du nombre de tués**
- **Hausse du nombre de blessés**
- **Baisse du nombre d'usagers de deux-roues motorisés (2RM) tués sur la route** : 9 victimes sur 28 soit 32%, en 2011 ils représentaient 16 victimes sur 35 soit 46%.
- **Hausse du nombre de jeunes (10 à 25 ans) tués sur la route** : 12 victimes sur 28 soit 43% dont 6 pilotes de deux roues motorisés, en 2011 ils représentaient 6 victimes sur 35 soit 16% dont 2 pilotes de deux roues motorisés.
- **Hausse du nombre d'usagers en véhicules légers tués sur la route** : 13 victimes sur 28 soit 46%, en 2011 ils représentaient 10 victimes sur 35 soit 29%.

1 - Accidentalité du département de l'Ardèche**1.1 - Le bilan des accidents corporels et mortels**

Au niveau départemental, sur l'ensemble de l'année 2012, le **nombre de tués** sur les routes enregistre une baisse avec 7 vies épargnées par rapport à 2011. On dénombre 26 accidents mortels causant le décès de **28 personnes en 2012** (contre 35 en 2011) se répartissant comme suit : 13 conducteurs de véhicules légers, 9 conducteurs de deux-roues motorisés, 2 cyclistes et 4 piétons.

Le nombre des accidents corporels est **stable, avec 189 accidents en 2012** contre 188 en 2011. Le nombre total de **blessés sur les routes est en hausse de 24%** avec **264 blessés en 2012** contre 213 en 2011. De même, le nombre des blessés hospitalisés en 2012 augmente de 21% avec **164 blessés hospitalisés** contre 135 en 2011.

1.2 - Répartition des accidents mortels par catégorie d'usagers impliqués

En ce qui concerne l'implication des différents usagers de la route dans les accidents mortels, on note une **hausse du nombre d'usagers en véhicules légers** : 13 accidents sur 28 en 2012 contre 10 sur 35 en 2011. Ils sont impliqués dans 47 % des accidents mortels. De même, on observe **une hausse inquiétante du nombre de jeunes (tranche 11-25 ans) tués en 2012** : 12 contre 6 en 2011. Ils sont impliqués dans 43% des accidents mortels.

En revanche, les chiffres sont encourageants concernant les usagers de roues motorisés impliqués dans 32% des accidents mortels : 9 tués en 2012 contre 16 en 2011, soit une baisse de 46%.

1.3 - Les causes des accidents mortels

La **cause principale des accidents en Ardèche** reste celle liée à une **vitesse excessive et inadaptée avec perte de contrôle**, elle est à l'origine de 52% des accidents recensés, soit la même proportion qu'en 2011. L'alcool est présent dans 12% des accidents mortels (4 sur 28). On comptabilise également 5 accidents mortels liés à l'alcool et/ou drogue (19%). Enfin, les principaux facteurs d'accidents corporels et mortels sont le plus souvent dus à une faute des conducteurs, constat des forces de l'ordre, qui établissent que 9 accidents sur 10 sont dus au non respect des règles de sécurité. A noter que le comportement dangereux de certains conducteurs (conduite à gauche, couper un virage...) a causé le décès de 3 personnes dont 1 motard. C'est pourquoi le Préfet a décidé de durcir les mesures de répression à l'encontre de ces mauvais conducteurs. Outre le retrait de point et l'amende, ils encourent une suspension immédiate du permis de conduire pour une durée de 15 jours.

1.4 - Les âges des personnes tuées

Les personnes victimes d'accidents mortels âgées de 11 à 25 ans sont les plus représentées en 2012 avec une part relative de 43% (12 tués en 2012 contre 6 en 2011). Viennent ensuite les plus de 60 ans avec une part relative de 36% en 2012 (10 tués en 2012 comme en 2011) Avec 4 tués, les 36-59 ans sont impliqués dans 14% des accidents mortels. Enfin, on déplore 2 tués dans la tranche d'âge des 26-35 ans, soit 7% des accidents mortels.

1.5 - Analyse de l'accidentologie en fonction des heures et jour de la semaine

- 50 % des accidents ont lieu entre 14h et 20h avec un pic entre 16h et 18h.
- 50 % des accidents ont lieu le vendredi, samedi et dimanche avec un pic les vendredis et samedis entre 17h et 19h.

En 2012, on observe que 57% des accidents dus à l'alcool et 43 % des accidents dus à la vitesse surviennent le week-end.

En conclusion, l'année 2012 a connu des résultats mitigés avec une baisse de 20% du nombre de tués par rapport à 2011, une stabilité des accidents corporels et une hausse du nombre de blessés.

Pour les usagers vulnérables, le bilan n'est pas bon : par rapport à 2011, on enregistre une hausse du nombre de tués : 15 tués en 2012 contre 10 en 2011. Parmi les 15 victimes, on dénombre 4 piétons, 2 cyclistes et 9 motards.

L'analyse des chiffres sur ces 6 dernières années (2007-2012) fait apparaître une baisse du nombre d'accidents corporels (-23%) et de blessés (-16%). Le taux de tués est quant à lui variable d'une année sur l'autre, avec un pic de 41 victimes en 2007 et un minimum de 15 victimes en 2008.

2 - Les orientations pour 2013 :

- **Actualisation du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)** pour mettre en œuvre des actions plus efficaces

- **La politique locale de sécurité routière**

La mobilisation des partenaires de la sécurité routière et des forces de l'ordre se poursuit sur l'ensemble du département.

Des actions de prévention ciblées seront menées en direction des deux roues motorisées, des séniors, des jeunes, des conduites addictives (alcool, drogue). Plusieurs opérations trajectoires seront organisées afin de sensibiliser les usagers de deux roues motorisés aux dangers de la route.

Comme les années précédentes, des campagnes de communication seront menées tout au long de l'année.

- Conduite d'une réflexion d'ensemble visant à rendre les contrôles encore plus efficaces et mieux adaptés à l'accidentologie locale.
- Organisation de contrôles coordonnés police - gendarmerie – douanes - DREAL
- Les contrôles de vitesse et d'alcoolémie complétés par des opérations ciblées sur les conduites à risque se poursuivront également à un rythme soutenu.
- Certains contrôles routiers seront annoncés via la page Facebook du groupement de gendarmerie de l'Ardèche
- De nouveaux points accueils motards seront labellisés.